

Installation de Stockage de Déchets Inertes

« Aux Pierrailles »

Hameau de Chalière

73170 St Paul

NOTICE EXPLIQUATIVE

1 : Demandeur

Nom, prénoms du demandeur s'il s'agit d'une personne physique / ou / s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique :

VTM David Couturier

Domicile / Adresse de son siège social :

ZA des Fontanettes

73170 YENNE

Tel : 04 79 36 74 75

Qualité du signataire de la demande : David Couturier, PDG

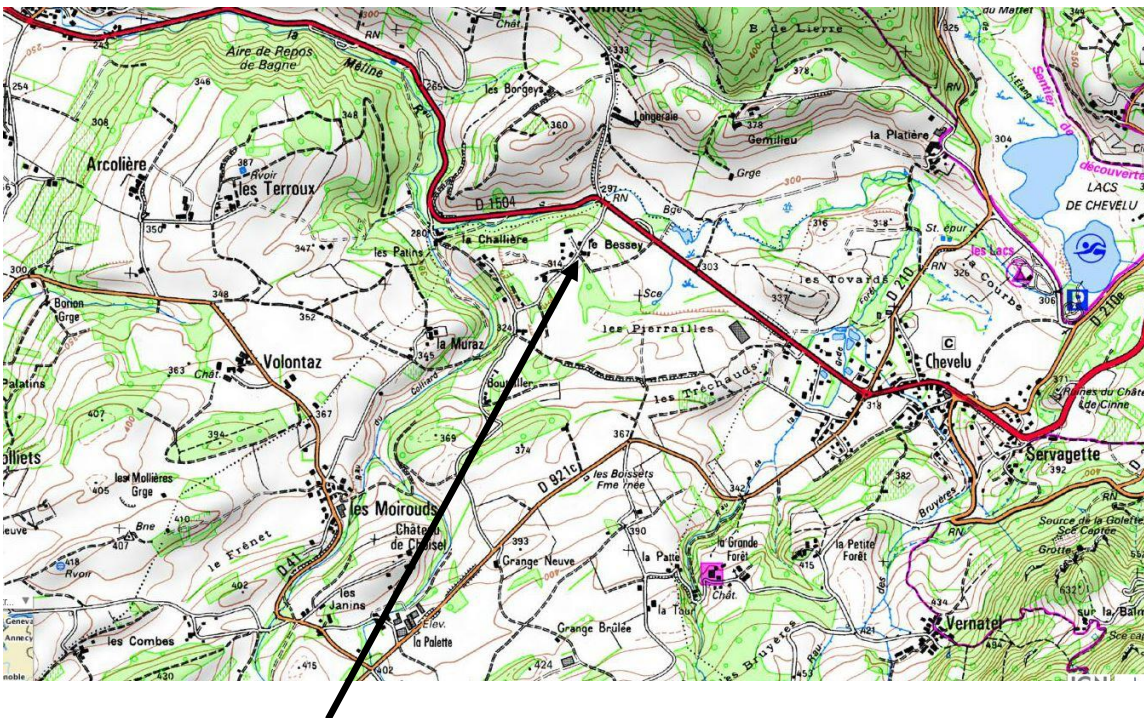
Adresse du projet :

Le Mollard

73170 Saint Paul sur Yenne

2 - Localisation et contraintes du site

- Une carte au 1/25 000 indiquant l'emplacement de l'installation projetée :



Localisation de l'ISDI « Aux Pierrailles » 73170 St PAUL



Zone de dépôts des matériaux inertes

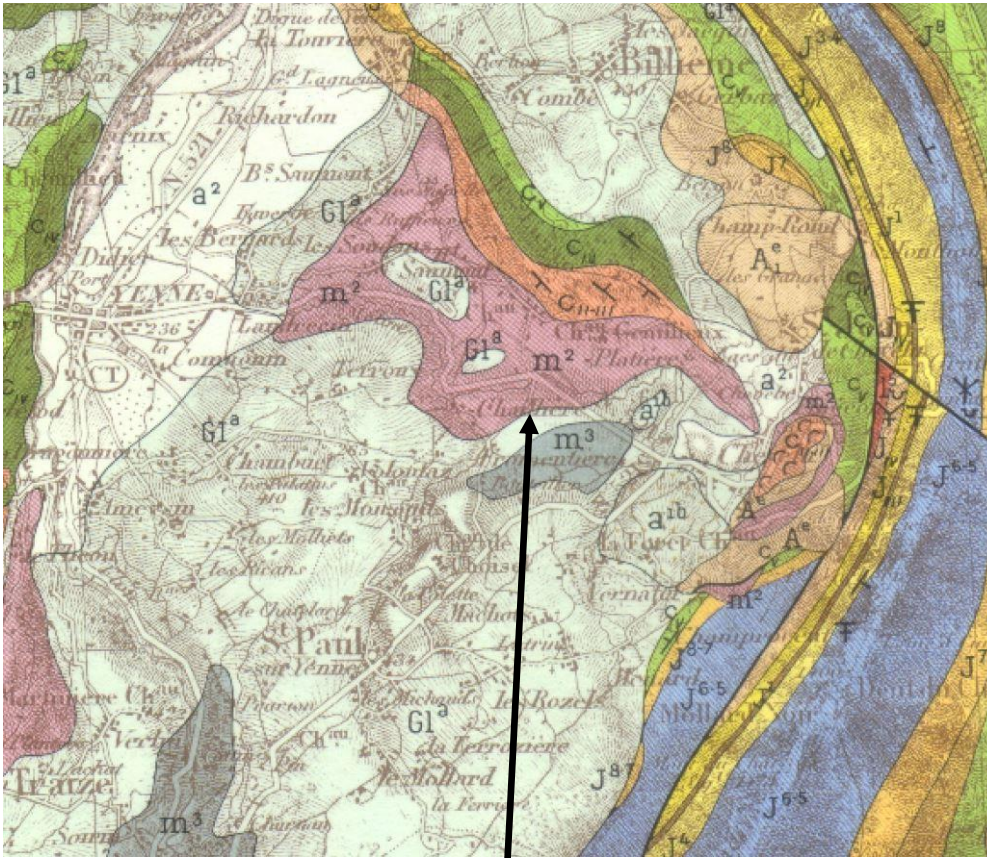
Commune	Lieu-dit	Référence cadastrales	Surface affectée à l'installation (m ²)	Surface affectée au stockage de déchets (m ²)
Saint Paul	Aux Perrailles	A 1127, A 1128, A 1129, A 1130	2200 m ²	3000 m ³



- *Un plan à l'échelle minimale de 1/2 500 du site de l'installation projetée et de ses abords jusqu'à une distance au moins égale à deux cents mètres :*
- *Une copie du document d'urbanisme applicable :*

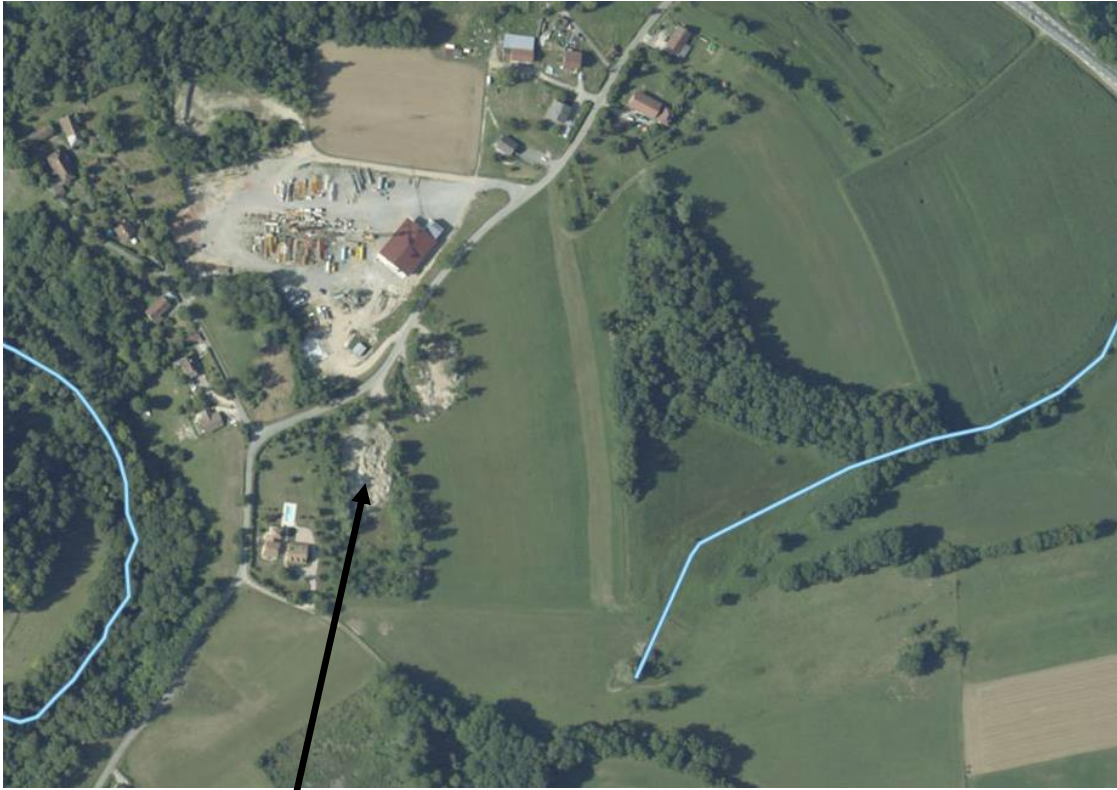
3 - Notice d'état initial du site

Une notice décrivant l'état initial du site, notamment ses caractéristiques géologiques et hydrogéologiques :



Zone de dépôts des matériaux inertes

D'un point de point géologique, le site se trouve dans une formation glaciaire würmienne (carte géologique n° 169 du BRGM au 1/80000). Il s'agit de dépôts compacts et surconsolidés. Leur épaisseur est très variable, généralement inférieur à 10 m et leur granulométrie très hétérogène (bloc, gravier, sable, limon, argile). La très forte cohésion et la présence d'argile rend ses matériaux peu perméables.



Zone de dépôts des matériaux inertes

D'un point de vue hydrogéologique, il y a la présence d'un petit cours d'eau (débit < à 10 litres/seconde) et alimentant la Méline.

4 - Évaluation des incidences sur les zones Natura 2000

- sans objet. Aucun site NATURA 2000 situé à moins de 500 m

5- Déchets admis

Description des types de déchets :

- 17 01 07
- 17 05 04

Origine des déchets (déchèterie – interne à l'entreprise – particuliers - chantiers...) : matériaux internes à l'entreprise résultant des chantiers de BTP.

Quantité maximale annuelle qu'il est prévu de déposer dans l'installation : 3000 m³

Durée d'exploitation prévue : 1 an

Quantité totale de déchets déposés pendant cette période : 3000 m³

6 – Impact de l'installation

Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation sur l'environnement.

Dispositions prises pour prévenir les inconvénients susceptibles d'être entraînés par l'exploitation de l'installation (émission de poussières, dispersion de déchets par envol, bruit) :

- aucune disposition spécifique compte tenu de la nature des matériaux déposés. Pas d'émission de poussière ou d'envol possible. Pas de broyage ou concassage sur place. Le seul bruit provient des camions lors du vidage des matériaux. Une habitation située à proximité immédiate du site. il s'agit du propriétaire qui a donné l'autorisation de remblaiement.

Mesures éventuellement nécessaires pour assurer la protection de la santé et de l'environnement, notamment les moyens mis en œuvre pour contrôler l'accès au site et prévenir les nuisances dues au trafic de véhicules lié à l'exploitation :

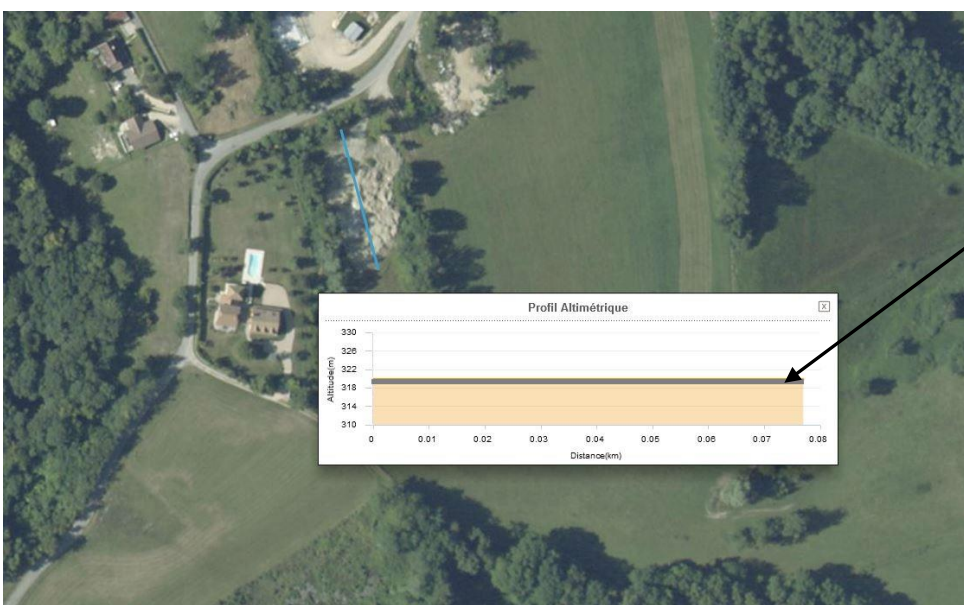
- l'entrée du site est contrôlée par une chaîne cadenassée. seul l'exploitant à la clé.

7 - Remise en état

*Les conditions de remise en état du site après la fin de l'exploitation : **Joindre au formulaire un plan de l'exploitation par tranches avec réaménagement coordonné.***

Descriptif de la couverture finale mise en place à la fin de l'exploitation de chaque tranche (modèle permettant la résorption et l'évacuation des eaux pluviales) :

- Compte tenu que le volume disponible est relativement faible et que le site a vocation à être totalement remblayé dans un délai de 1 an, il n'est pas prévu de plan d'exploitation par tranche. Les dépôts se font en fonction des matériaux déblayés lors des chantiers de BTP de la société VTM. Une fois le remblaiement réalisé, une couverture finale de 0.2 m sera constituée de terre végétaleensemencée avec un engazonnement rustique avec composition suivante (Ray-gras anglais 40%, Paturin des prés 40%, Fétuque rouge 20%). Le semis manuel sera manuel ou à l'engazonneuse, il sera procédé à un enfouissement des graines et un roulage. La couverture végétale ne formera pas de dôme et aura la même altimétrie sur l'ensemble du site (voir coupe ci-dessous).



Couverture végétale de 0.2 m
avec engazonnement
rustique

8 – Propriétaire du terrain